

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois		EXT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 5 Pouvoirs : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Castran à Frangy, sous la vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT. Date de convocation : 03/12/2024 Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE. MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL. Pouvoir : Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Chantal FIGUET. Absents excusés : Mesdames Marthe CUTELLE, Céline FILET, Sandrine TASSET. Messieurs Jérémie COURLET, David BANANT. N° CIAS-39/2024 Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.	

OBJET : EHPAD – Virement de crédit du Groupe 3 vers le Groupe 2**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

ACCEPTE de virer 50 000€ du groupe 3 à caractère évaluatif (diminution de crédits non consommés et disponibles) vers le groupe 2 de dépenses de personnel (à caractère limitatif), comme indiqué dans le tableau en annexe de cette délibération.

insi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Secrétaire de séance,



Pour le Président, par délégation

Le vice-Président,

M. André-Gilles CHATAGNAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.